

# Médiateur culturel

**Médiateur culturel** participe à la sensibilisation des publics aux archives et à l'histoire nationale et locale, ainsi qu'à la valorisation des fonds et des expositions temporaires, par la mise en œuvre d'activités culturelles, telles qu'ateliers et parcours pédagogiques et par la diffusion de documents d'information.

## Le métier

Le médiateur culturel est autonome dans l'organisation de son travail, et doit être particulièrement attentif à l'adaptabilité des activités et des documents par rapport au public visé. Il travaille en bureau mais est fréquemment en déplacements. Ses horaires sont réguliers, avec une amplitude variable. Il doit être disponibles vis-à-vis des publics.

## Les activités

- Animer des activités culturelles et pédagogiques
- Définir des projets de médiation culturelle
- Développer et animer des partenariats
- Evaluer des projets d'animation des publics

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du brevet d'état d'animateur, du concours d'adjoint territorial d'animation, ou d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, mais peut être réalisé sans concours.

SOLIDARITÉ  
COLLÈGES  
DÉVELOPPEMENT  
LOCAL  
INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT  
ÉCONOMIE  
SPORT  
CULTURE  
TOURISME